

DEPARTEMENT DU  
VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT  
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 10

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES

**OBJET :**  
Attribution d'une bourse projet  
jeune (BPJ) pour un stage  
universitaire à l'étranger à M. Rémi  
TROUILLARD

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 6 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février à 20 heures

Le nombre des Conseillers  
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 31 janvier 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

**Présents :**

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, Mme NOACHOVITCH, M. SAURAY, M. DAUX, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, Mme BERRA, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme CHARBONNIER, M. CUSMANO, Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA, M. TAYBI, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI, Mme CHENET, M. BOUTRON, Mme BONNET-CHAMBON, M. ZUILI,

**Absents excusés :**

Mme DUHALDE ..... Procuration à Mme ANGELO  
Mme GROSJEAN ..... Procuration à Mme HAGEGE RADUTA  
M. GELLER ..... Procuration à Mme DAUBELCOUR  
Mme DARROUX  
M. AVEAUX..... Procuration à M. WISS  
M. LAYAIDA ..... Procuration à M. BRIANCHON  
Mme PHILIPPON  
M. DUCHÊNE

**Absent :**

M. RAUMEL

**Secrétaire de séance :**

Pierre GUIRAUDET

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles  
le : **12 FEV. 2025**

Publiée le : **13 FEV. 2025**

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Montmorency le : **13 fev. 2025**

Pour le Maire et par délégation  
Le D.G.A.S.  
Anne-Marie SORET



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :  
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;  
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2025

## DELIBERATION N°10

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE BOURSE PROJET JEUNE (BPJ) POUR UN STAGE UNIVERSITAIRE A L'ETRANGER A MONSIEUR REMI TROUILLARD

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°20 en date du 19 juin 2006 relative à la mise en place des Bourses Projets Jeunes (BPJ) au sein de la ville de Montmorency et fixant les modalités du règlement intérieur des BPJ dont la dernière modification résulte d'une délibération du Conseil municipal n°23 en date du 10 décembre 2020.

Considérant qu'il convient d'encourager l'esprit d'initiative chez les jeunes et d'aider à la réalisation de projets,

Considérant que les mois passés à l'Université UWS en Écosse contribueront à l'obtention du diplôme d'ingénieur de M. Rémi TROUILLARD.

Vu l'avis favorable de la commission Jeunesse et Sports du 22 janvier 2025

Vu la note de présentation et sur rapport de M. ARNOULT

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

DECIDE d'attribuer une Bourse Projet Jeune, conformément aux modalités fixées dans le règlement intérieur du dispositif « Bourses Projets Jeunes »

- M. Rémi TROUILLARD, d'un montant de 500 € dans le cadre de son stage universitaire réalisé en Écosse

IMPUTE la dépense sur le budget en cours

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

**Pierre GUIRAUDET**  
Secrétaire de séance



**Maxime THORY**  
Maire de Montmorency